



LU POUR VOUS



Justice. Accès restreint aux relevés téléphoniques : « On nous rend aveugle dans nos enquêtes »

C'est un véritable coup de massue pour les enquêteurs de la police, de la gendarmerie ou de la police judiciaire. Après une décision de la Cour de cassation, l'accès aux relevés téléphoniques, les fadettes, a été drastiquement restreint depuis le mois de juillet. Un outil pourtant très précieux dans les enquêtes. Réactions à Rennes.

« Quand j'ai appris, début juillet, que l'on allait restreindre nos accès aux fadettes, je suis sorti de mon bureau et j'ai hurlé dans le couloir, explique cette officière de police du commissariat de Rennes (Ille-et-Vilaine). Avec cette décision, non seulement on nous rend aveugles, mais on nous coupe aussi les bras et les jambes dans nos enquêtes. C'est totalement incompréhensible. » Une fonctionnaire dépitée comme beaucoup de ses collègues enquêteurs : « Je me sens maintenant comme un lion en cage, alors que je suis passionnée par mon métier. »

« Dans 90 % de nos enquêtes »

En juillet 2022, une décision de la Cour de cassation a restreint l'utilisation des fadettes, ces relevés téléphoniques où figurent les numéros appelés, les SMS, mais aussi la localisation des appels. « On exploite les fadettes dans 90 % de nos enquêtes. C'est vraiment un outil très utile qui nous permet d'avancer et de résoudre nombre d'affaires rapidement, assure l'enquêtrice. Par exemple, l'auteur présumé d'un cambriolage qui nous assure qu'il n'était pas là. Le bornage de son téléphone nous prouve le contraire. C'est une vraie mine d'informations dont on nous prive. On peut réussir à identifier des auteurs par le jeu de leurs conversations ou échanges. Vérifier que tel homme harcelait bien sa compagne... Sans les fadettes, ça va devenir mission impossible. »

« On nous met des bâtons dans les roues »

Aujourd'hui, elle voit donc drastiquement restreindre son champ d'investigation « pour tous les délits qui encourent moins de trois ans de prison. Auparavant, on envoyait un mail au procureur de la République lui expliquant pourquoi on avait besoin d'accéder à la ligne téléphonique de telle ou telle personne. C'était déjà très cadré. On avait une réponse très rapidement et c'était important dans les enquêtes en flagrant délit. »

Une fois l'autorisation accordée, elle pouvait accéder à la plateforme nationale des interceptions judiciaires et aller chercher les informations utiles à son travail. « Maintenant, il faut rédiger de longs courriers motivés et attendre la réponse en retour. Ça peut prendre des heures, voire plus. C'est beaucoup de temps perdu inutilement. On demande à la police d'être efficace et, à chaque fois, on nous met des bâtons dans les roues. »

« Un mauvais coup porté à l'investigation »

Une réforme qui lui semble contre-productive. « Si vous vous faites voler votre portable, il nous faudra maintenant demander l'autorisation au propriétaire pour essayer de la géolocaliser. Le temps que l'on mène cette procédure, le téléphone sera déjà loin. »

Pour Emmanuelle Laurens, secrétaire départementale adjointe d'Alliance Ille-et-Vilaine, « on marche sur la tête et, une fois de plus, on avance à reculons. Tous les services d'enquête vont être pénalisés et ça sera en faveur des délinquants et au détriment des victimes. » Elle évoque aussi de nouvelles lourdeurs administratives.

